

L'ASSURANCE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS EN TUNISIE

Institution membre du forum ETF :
Ministère de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle

Juin 2021



Quality Assurance Forum

LE FORUM ETF D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ
DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
1.1	Contexte national	4
1.2	Statistiques	4
1.3	Système de formation et d'enseignement professionnels (FEP)	5
2.	L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS	8
2.1	Présentation générale	8
2.2	L'assurance qualité dans chacun des champs clés de la FEP	8
3.	NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS ET BESOINS	10
4.	EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	11
	LISTE DES ACRONYMES	13

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte national

La Tunisie est un pays de l'Afrique du Nord comptant 11,6 millions d'habitants en 2019¹. C'est un partenaire privilégié de l'Union européenne, qui est de loin son principal partenaire économique (80 % de ses échanges commerciaux) et avec qui elle a conclu un accord de libre-échange en 1995.

En termes de croissance économique, le pays a connu une évolution très fluctuante sur la période 2000-2015, avec des taux atteignant près de 7 % en 2007, mais aussi une croissance négative en 2011 (-2,38 %). Depuis 2016, ce taux a connu une certaine amélioration atteignant 2,5 % en 2018 pour retomber à 1 % en 2019 et décroître de plus de 8 % en 2020.

L'économie tunisienne est largement tournée vers les services, qui représentent plus de 60 % du PIB et qui emploient près de la moitié de la population active.

Le taux d'activité global s'est stabilisé au cours des dix dernières années autour de 47 % avec un taux deux fois et demie plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Le taux d'emploi est aussi resté stable sur la même période, autour de 40 %, celui des hommes étant trois fois plus élevé que celui des femmes.

En termes de développement humain, la Tunisie occupait en 2020 le 95^e rang mondial avec un IDH de 0,740.

1.2 Statistiques

TABLEAU 1 : POPULATION

	Population en millions d'habitants	Pourcentage des jeunes (15-24)
2010	10 566	24,4
2014	11 007	21,1
2017	11 446	21,1

Source : Institut national de la statistique

TABLEAU 2 : EMPLOI

	Taux d'emploi (15 ans et plus)	Taux d'emploi des jeunes (15-24)
2010	40,8	22
2015	39,9	18,7
2017	39,8	19,7

Source : Institut national de la statistique

¹ Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

TABLEAU 3 : NIVEAU D'ÉDUCATION DE LA POPULATION ADULTE (15 ANS ET PLUS)

	Niveau bas	Niveau moyen	Niveau élevé
2010	58,7 %	21,2 %	20 %
2013	56,6 %	22 %	21 %
2015	56,4 %	22,8 %	21,1 %

Source : Institut national de la statistique

TABLEAU 4 : TAUX DE PARTICIPATION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

	Secondaire (niveau CITE 3)
2010	9,1 %
2016	9,6 %

Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Équivalences par rapport à la classification internationale type de l'éducation (CITE) : niveau faible = niveaux CITE 0-2 ; niveau moyen = niveaux CITE 3-4 ; niveau élevé = niveaux CITE 5.

TABLEAU 5 : DEPENSES EN EDUCATION

	2010	2014	2017
% du PIB	6,1	6,5	6,1
% des dépenses publiques	24,4	22,8	21,1

Source : INS and UIS

1.3 Système de formation et d'enseignement professionnels (FEP)

Gouvernance

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques dans le domaine de la formation professionnelle font partie des missions assignées au ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE). À cet effet, il s'appuie sur un réseau d'institutions dont l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP), le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF), le Centre national de la formation continue et de la promotion professionnelle (CNFCPP) et l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI). Par ailleurs, le ministère exerce une tutelle conjointe sur les établissements publics de formation qui opèrent sous l'autorité d'autres départements ministériels. Son rôle consiste principalement à assurer le suivi de tous les aspects pédagogiques, l'évaluation et la certification. Il est également appelé à assurer le contrôle des établissements privés de formation professionnelle.

Le Conseil national du dialogue social créé en 2017 et la commission permanente de la coordination de la formation professionnelle créée en 2003, et dont les deux tiers des membres représentent les partenaires sociaux, sont les principaux organes de concertation.

Le rôle de la société civile dans la gouvernance du système demeure limité.

Financement

L'État assure la quasi-totalité du financement de la formation initiale, aussi bien en ce qui concerne les frais d'investissement que le fonctionnement des structures publiques en charge de la formation initiale. Ce financement tient peu compte des performances des établissements publics de formation et le budget alloué est calculé sur une base historique.

La formation dans les établissements privés est à la charge des apprenants et de leurs familles. Cependant, et au vu des priorités nationales dans le domaine de développement des ressources humaines et des besoins des entreprises économiques en matière de qualifications intermédiaires, l'État prend en charge tout ou partie des frais de formation à travers le Chèque formation accordé aux demandeurs de formation.

Cadre réglementaire et stratégie de développement

Le système de FEP est régi par trois lois distinctes qui datent de 2008 : la première porte sur la formation professionnelle, la deuxième sur l'enseignement supérieur et la troisième sur l'éducation et l'enseignement scolaire.

Conformément à la loi 10-2008, la formation professionnelle comporte la formation initiale et la formation continue. La formation initiale consiste à faire acquérir les savoirs, les compétences et les habiletés nécessaires pour exercer une activité dans un secteur professionnel ou artisanal et intégrer la vie active. La formation continue a pour objectif de développer les connaissances et compétences professionnelles des travailleurs, d'améliorer la productivité et de renforcer la compétitivité des entreprises, d'assurer aux travailleurs les conditions de promotion professionnelle, de leur permettre de progresser dans l'échelle des qualifications, et de leur faire acquérir, le cas échéant, les compétences nécessaires à l'exercice d'une nouvelle activité professionnelle.

Vision pour le secteur et grands projets de réforme

La réforme du dispositif national de la formation professionnelle entamée en 2014 s'est donnée pour objectif global « le développement d'un dispositif national de la formation professionnelle répondant aux besoins des individus, des entreprises, de la région et de la société dans le cadre d'une vision globale et partagée d'un système de développement des ressources humaines » dont l'atteinte repose sur 13 projets structurants :

- Mise en place d'une instance nationale de développement des ressources humaines.
- Mise en place d'un dispositif national unifié d'information et d'orientation professionnelle.
- Mise en place d'un dispositif de formation et d'intégration des jeunes en décrochage scolaire.
- Mise en place d'un système intégré de veille, de prospective et d'identification des besoins en qualifications.
- Développement de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie didactique.
- Développement d'un dispositif de formation aux métiers du personnel pédagogique, d'encadrement et d'appui à la formation professionnelle.
- Mise en place d'un système national de certification des résultats d'apprentissage.
- Restructuration et modernisation des centres de formation professionnelle et développement de leur attractivité.
- Développement de la formation continue pour améliorer son efficacité au profit des entreprises et des partenaires sociaux.

- Instauration d'un nouveau système de pilotage du dispositif national de la formation professionnelle favorisant le partenariat.
- Instauration d'un système d'information intégré emploi/formation professionnelle.
- Mise en place d'un système de mesure des performances du dispositif national de la formation professionnelle sur la base des indicateurs de performance.
- Mise en place d'une stratégie de communication sur la formation professionnelle.

Principaux opérateurs de formation

La formation professionnelle en Tunisie est assurée par une diversité d'opérateurs :

- l'ATFP relevant du MFPE et disposant de 136 établissements qui offrent plus de 300 spécialités de formation ;
- les autres départements ministériels sectoriels : l'Agence de vulgarisation et de formation agricole (AVFA) relevant du ministère de l'Agriculture avec 39 établissements, le ministère de la Défense nationale avec 10 établissements et l'Agence de formation dans les métiers du tourisme (AFMT) relevant du ministère du Tourisme avec 8 établissements ;
- Le secteur privé de la formation professionnelle comprend notamment 1 169 établissements dispensant de la formation professionnelle initiale et dont seuls 250 environ offrent au moins une formation sanctionnée par un diplôme homologué.

Principaux programmes ou types de formation

La formation professionnelle comporte :

- i. la **formation initiale** dispensée par des établissements publics et privés selon deux modes de formation : la formation avec l'entreprise qui comporte la formation par alternance et l'apprentissage ainsi que la formation résidentielle. Selon l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), en 2017, la formation avec l'entreprise concernait 85 % des apprenants dans le dispositif public, dont 79 % en mode alternance et 6 % en mode apprentissage. La formation résidentielle concernait uniquement 15 %.
- ii. La **formation continue** dispensée principalement par des établissements privés, dont le nombre avoisine les 3 873, dans le cadre des instruments de financement gérés par le CNFCPP, qui assure également des cycles de formation diplômante au profit des travailleurs et favorisant leur promotion professionnelle.
- iii. Des formations complémentaires sont dispensées au profit des chômeurs dans le cadre des programmes actifs d'emploi gérés par l'ANETI.

Organisation de la formation initiale (diplômes et certificats)

La formation professionnelle initiale comporte trois cycles correspondant respectivement aux niveaux de qualification 2, 3 et 4, et qui sont respectivement couronnés par les diplômes homologués CAP (Certificat d'aptitude professionnelle), BTP (Brevet de technicien professionnel) et BTS (Brevet de technicien supérieur).

2. L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

2.1 Présentation générale

Le système d'assurance qualité est piloté par la Direction de l'évaluation et de la qualité dans la formation au sein du MFPE. Il s'articule autour :

- d'un axe « produit », qui porte sur la qualité des qualifications issues du dispositif de formation, en particulier en ce qui concerne la conformité des résultats d'apprentissage aux descripteurs de la classification nationale des qualifications ;
- d'un axe « processus », qui veille à l'adoption d'une démarche qualité au sein des établissements de formation, en particulier en s'appuyant sur le référentiel national de la qualité de la formation professionnelle (RNQFP).

2.2 L'assurance qualité dans chacun des champs clés de la FEP

L'assurance qualité dans le dispositif de la formation professionnelle fait l'objet d'un suivi selon les champs suivants :

- le suivi statistique et la mesure par les indicateurs de performance ;
- le suivi du système des diplômes et des certifications ;
- le suivi des prestataires de formation ;
- le suivi de la formation des formateurs.

Données statistiques au service de l'assurance qualité

Le dispositif d'information sur l'offre et la demande de travail repose principalement sur l'exploitation des éléments suivants :

- les données fournies par l'Institut national de la statistique à travers les différentes enquêtes qu'il mène notamment auprès des ménages ;
- les études conduites par l'ONEQ, dont la dernière, datant de 2019, relative à l'insertion des diplômés du dispositif national de formation professionnelle ;
- les travaux du CENAFFIF ;
- les données fournies par l'ANETI.

Par ailleurs, comme mentionné plus haut, le package des projets de réforme prévoit la mise en place d'un système intégré de suivi, d'anticipation et d'identification des besoins en qualifications, qui est en cours de réalisation.

Le système d'information sur l'offre de formation est quant à lui, fonctionnel. Les données collectées portent sur : les effectifs des apprenants et les taux de diplomation, l'emploi des diplômés par niveau de qualification et secteur d'activité, le taux de chômage par niveau éducatif/niveau de qualification. En outre, les données susmentionnées figurent systématiquement dans le rapport annuel de performance (RAP) élaboré par l'unité ministérielle de gestion du budget par objectifs.

Assurance qualité et mise à jour des certifications

L'élaboration des programmes de formation est centralisée et assurée par le CENAFFIF, qui les met à la disposition des centres de formation. Les programmes sont élaborés en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles selon l'approche par compétences, ils sont conçus en modules et font l'objet d'une révision tous les cinq ans.

Depuis 1994, la Tunisie a adopté une classification nationale des emplois qui permet la reconnaissance des certificats et diplômes de la formation professionnelle à travers un système d'homologation des diplômes. À ce jour, le nombre total de diplômes homologués avoisine les 350, dont 15 % sont délivrés par environ 250 établissements privés. Et à la suite de la promulgation de la loi n° 10-2008, cette classification a été révisée pour donner lieu à la « classification nationale des qualifications (CNQ) », constituée de sept niveaux et utilisant les six descripteurs suivants : complexité, autonomie, responsabilité et adaptabilité en plus des savoirs, savoir-faire et comportement. La CNQ a été créée en 2009 par le décret n° 2139 du 8 juillet 2009. Dans le cadre de la concrétisation du principe de l'apprentissage tout au long de la vie, elle contribue à renforcer les liens entre le dispositif de développement des ressources humaines et les besoins des secteurs économiques et à améliorer la lisibilité des diplômes pour les entreprises économiques, les individus et les établissements d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, sur la base des résultats du programme PEFESE² (2014-2016) et afin de renforcer la qualité des diplômes délivrés à la suite d'une formation initiale, un projet de normalisation du système de reconnaissance des diplômes, avec les dimensions de formation et de certification des résultats de l'apprentissage, a été engagé. Ses réalisations sont en cours d'exploitation.

L'assurance qualité au niveau des prestataires de formation

Les mécanismes d'assurance qualité des prestataires de formation diffèrent selon qu'il s'agit d'établissements publics ou privés.

Les établissements publics, notamment ceux de l'ATFP, sont encouragés à utiliser le référentiel national de la qualité de la formation professionnelle (RNQFP) pour définir leur positionnement, qui peut éventuellement mener à un plan d'amélioration. L'autopositionnement s'apparente à une auto-évaluation. Cependant, l'utilisation de ce référentiel reste à la discrétion des centres de formation : ils peuvent le conduire comme s'en abstenir, puisqu'ils n'ont aucune obligation de partager les résultats de ce positionnement ni en interne avec leurs équipes ni à l'extérieur.

Ce n'est qu'à partir de 2019 que l'ATFP a repris le référentiel organisé en huit chapitres qui correspondent :

- aux sept processus clés d'organisation et de fonctionnement d'un centre de formation professionnelle (manager le centre de formation, gérer les finances, assurer les moyens généraux, gérer les ressources humaines, développer les formations, organiser les formations, réaliser les formations) ;
- à un processus de management de la qualité mis en œuvre dans le centre, dit également « de l'amélioration continue de la qualité ».

² Programme d'appui à l'employabilité des sortants des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, en anglais « Support Programme for education and training linked to graduate employability ».

Ainsi, L'ATFP a entamé l'actualisation de ces huit processus, notamment en introduisant un processus de digitalisation, et a commencé à mener des opérations de positionnement de ses centres en se référant aux standards de qualité figurant dans le RNQFP. Il est à noter que le processus de certification ISO des centres de formation relevant de l'ATFP sur la base du RNQFP a été engagé depuis le début des années 2000 ; mais il s'est arrêté en 2012. Il est important de le raviver, de le généraliser à l'ensemble des établissements de formation publics et privés et surtout de prendre les dispositions nécessaires pour sa pérennisation.

Ceci dit, les établissements privés de formation sont libres de mettre en place les systèmes d'assurance qualité qui conviennent à leurs besoins.

Assurance qualité et formation des formateurs

L'ATFP emploie près des trois quarts des formateurs et la quasi-totalité des conseillers d'apprentissage préparés pédagogiquement juste lors de leur recrutement et avant leur premier exercice d'emploi. Il n'existe pas de cursus universitaire pour préparer aux métiers de la formation. Aux termes de la loi de 2008, les formateurs et les conseillers d'apprentissage doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, mais cela ne semble pas être appliqué de manière systématique.

Le CENAFFIF a la charge de la formation et du perfectionnement aussi bien sur les aspects techniques que pédagogiques, des formateurs relevant du secteur public et du secteur privé. Par ailleurs, depuis 2018, le CENAFFIF a engagé une réflexion sur la certification de la formation pédagogique destinée aux formateurs dans le cadre d'un projet global d'adoption de la norme ISO 17024, et ce particulièrement par une première tentative de lancement du projet à travers un appel d'offres international qui n'a pas abouti. En parallèle, en avril 2019, le ministère a organisé, dans le cadre de sa coopération avec le forum de l'ETF relatif à l'assurance qualité dans la formation et l'enseignement professionnels et techniques, une visite par les pairs représentant 15 pays des deux rives de la Méditerranée autour du thème de la certification de la formation pédagogique destinée aux formateurs dans la formation professionnelle en Tunisie, en particulier l'évaluation de son processus de conception très avancé. **À la lumière de ces travaux, il a été recommandé de stabiliser le processus de conception et de parachever son cadre réglementaire.**

3. NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS ET BESOINS

Nouveaux développements

Au niveau de l'ATFP, et en plus du travail de mise à jour et d'exploitation du RNQFP, un projet de création des centres de formation interentreprises est en cours depuis début 2020, avec l'appui de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Ce projet consiste à intégrer des centres dans les entreprises, à implanter des centres à vocation entrepreneuriale et à labelliser les « entreprises formatrices ».

Un travail de suivi et évaluation est régulièrement assuré par un comité technique d'assurance qualité créé au sein du ministère pour discuter des questions relatives aux deux axes qualité susmentionnés ainsi que des échanges avec l'ETF, dans le cadre de la participation de la Tunisie au forum de l'ETF relatif à l'assurance qualité dans la formation et l'enseignement professionnel et technique. Le travail de la Direction de l'évaluation et de la qualité a également pour objectif d'appuyer le travail de la future

Commission nationale d'évaluation et d'assurance qualité dans la formation professionnelle prévue par l'article 57 de la loi 2008-10 relative à la formation professionnelle, qui n'a pas encore été créée.

En 2018, le CENAFFIF a obtenu la certification ISO 9001 version 2015 en matière d'ingénierie et de formation des formateurs, et plus précisément sur le développement de l'ingénierie de formation et le renforcement des compétences des acteurs de formation, d'appui et d'encadrement.

Dans le domaine de la formation continue des employés, le CNFCPP a mis en place, depuis 2008, un système de qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001. Il s'engage ainsi à améliorer ses services destinés à sa clientèle, composée notamment de travailleurs, entreprises, organisations et structures professionnelles.

En plus d'être certifié ISO 9001 et de veiller au renouvellement triennal de l'audit de certification par un organisme compétent, le CNFCPP a entrepris en 2019, en collaboration avec l'INNORPI, un projet de « label qualité en formation continue » à décerner aux entreprises déployant des efforts dans ce sens. D'ailleurs, en 2021, une première cohorte d'entreprises a obtenu ce label du CNFCPP.

Côté ANETI, il convient aussi de mentionner le projet en cours de réalisation depuis début 2020, qui consiste en la généralisation d'un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 version 2015 dans les directions centrales de l'ANETI et ses bureaux d'emploi. Le projet aboutira, au terme d'un audit à blanc et d'un audit externe par un organisme certificateur, à l'obtention du certificat avant la fin 2021.

Besoins

Les besoins du dispositif national de la formation professionnelle dans le champ de l'assurance qualité s'articulent autour de l'instrument privilégié du RNQFP dans le but d'en faire l'étalon idoine de la qualité et de la performance du système.

En effet, le dispositif exprime ses besoins en matière d'assistance technique pour, d'une part, opérationnaliser le nouveau processus de digitalisation introduit dans le RNQFP, et d'autre part, mettre en place une procédure d'auto-évaluation des centres de formation ou d'audit interne sur la base des indicateurs et standards du RNQFP, en vue de la certification ou de la préparation à la certification, de l'admission en tant que centre d'excellence dans le réseau EME de l'ETF, ou bien de l'accréditation des centres de formation en harmonie avec le système d'habilitation à mettre en place selon les dispositions de la loi n° 10-2008.

4. EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Dans le cadre de la participation du ministère chargé de la Formation professionnelle et de l'Emploi à l'initiative des centres d'excellence en formation professionnelle lancée par l'ETF, l'équipe tunisienne a préparé en 2019 quatre exemples de bonnes pratiques dans les domaines de la formation professionnelle initiale et continue et de la promotion de l'employabilité. Chaque exemple émane de l'une des quatre structures sous tutelle du ministère. L'exemple proposé par le CENAFFIF consiste en une démarche conceptuelle innovante permettant d'intégrer les enseignements généraux dans un programme de formation selon l'APC et de les implémenter. Celui que propose l'ATFP concerne la formation par spécialisation en ciblant des diplômés de l'enseignement supérieur ou autres pour leur inculquer des compétences spécifiques à une spécialisation, avec les employeurs dont le besoin

d'embauche est éminent. L'exemple proposé par le CNFCPP porte sur la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur à l'école ouverte des travailleurs où, chaque année, environ 10 000 travailleurs s'inscrivent pour obtenir un diplôme en suivant une formation en ligne selon le mode *blended*. L'exemple proposé par l'ANETI est relatif à la formation à la carte favorisant l'employabilité des jeunes identifiés (qui sont au nombre de 40) pour suivre une formation ciblée de courte durée répondant aux besoins immédiats d'un secteur d'activité (textile-habillement) dans une région déterminée (Monastir).

LISTE DES ACRONYMES

AFMT	Agence de formation dans les métiers du tourisme
ANETI	Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant
ATFP	Agence tunisienne de la formation professionnelle
AVFA	Agence de vulgarisation et de formation agricole
BTP	Brevet de technicien professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CENAFFIF	Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation
CNFCPP	Centre national de la formation continue et de la promotion professionnelle
CNQ	Classification nationale des qualifications
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation)
FEP	Formation et enseignement professionnels
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
IDH	Indice de développement humain
INNORPI	Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
INS	Institut national de la statistique
MFPE	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
ONEQ	Observatoire national de l'emploi et des qualifications
PEFESE	Programme d'appui à l'employabilité des sortants des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur
PIB	Produit intérieur brut
RAP	Rapport annuel de performance
RNQFP	Référentiel national de la qualité de la formation professionnelle
UE	Union européenne
UIS	Institut de statistique de l'UNESCO
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WDI	Indicateurs du développement dans le monde